



## DISPOSITIF DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

### TRONC COMMUN : PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS EN SEA

#### Éléments de contexte :

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend :

- **Un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre les modules inclus dans le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants**
- Des modules spécifiques pouvant être suivis après le Tronc commun : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

#### Objectifs :

**Le « tronc commun »** vise à acquérir une culture de base des aides PAC et des différents dispositifs mis en œuvre dans leur ensemble. Elle aborde également la gestion des aides, la prévention des contentieux et permet à l'agent d'apprendre à se positionner dans sa relation avec les partenaires.

#### Public concerné :

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M), DRAAF ou DAAF et les agents en DR ASP chargés des aides PAC, qui prennent leur poste ou qui en ont changé récemment ; et, dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, de l'ASP, de FAM, de l'AFB, de l'ONCFS. **Obligation pour le stagiaire :** Ce dispositif de formation n'aborde pas les connaissances de base sur le monde agricole. Il est nécessaire que les agents souhaitant s'inscrire à la formation PAC nouveaux arrivants aient déjà acquis les dites connaissances : soit de par leur formation initiale soit en ayant suivi la formation en ligne : Connaissance d'une exploitation agricole.

#### Contenu proposé :

- **Présenter les différentes aides agricoles suivies en SEA** : aides multiples (SIGC, Hors-SIGC), réforme de la PAC, nouvelle programmation du RDR, aides de crise ;
- **Comprendre l'environnement « SEA »** : un service au sein d'une DDT : liens institutionnels, partenaires locaux, différentes instances, comitologies, sources d'informations, différentes formes sociétaires des exploitations ;
- **Expliquer le cheminement d'un dossier de demande d'aides de la PAC (SIGC et hors SIGC)** : instruction des demandes d'aides, décision d'attribution, paiement des aides ;
- **Connaître les audits** : différents contrôles sur les services instructeurs, risques en terme d'apurement ;
- **S'initier à la coordination des contrôles** : rôle de l'autorité coordinatrice des contrôles (ACC), périmètre de la coordination ;
- **Présenter les activités régaliennes d'un SEA** : la politique des structures : SAFER, foncier agricole (CDPENAF, Baux...), agrément des GAEC ;
- **La prévention et la gestion du contentieux** : identifier une décision administrative, rédiger une décision individuelle dans le respect de la réglementation pour prévenir le contentieux, gérer les recours administratifs et contentieux.

**Formateurs du MAA et de l'ASP**

**3,5 jours**

#### Intervenants :

#### Durée :

**Nbre de participants maximum : 15**

#### Responsable pédagogique :

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.  
Mail [bruno.gelin@agriculture.gouv.fr](mailto:bruno.gelin@agriculture.gouv.fr)

#### Responsable administratif :

Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12.  
Mail [martine.fluet@agriculture.gouv.fr](mailto:martine.fluet@agriculture.gouv.fr)

#### Information :

[formco.infoma@agriculture.gouv.fr](mailto:formco.infoma@agriculture.gouv.fr)  
Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>  
Site Internet : [www.infoma.agriculture.gouv.fr](http://www.infoma.agriculture.gouv.fr)

#### Frais d'inscription :

423,50 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTE (y compris établissements publics rattachés) et des autres

ministères.

**Code RenoirRH formation :**

**NINAGP0001**